

1.6

BILAN MINISTÉRIEL MPR



INTRODUCTION

Le secteur primaire, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, sont nos secteurs essentiels pour la souveraineté de notre Pays. 65% de notre consommation alimentaire dépend de l'extérieur. Cela nous rend vulnérable aux aléas internationaux, qu'ils soient sanitaires tels que les maladies animales, la grippe aviaire, ou bien économique avec l'augmentation des coûts des matières premières, des intrants agricoles ou de l'alimentation animale. Toutes ces dépendances externes, nous fragilisent et nous obligent à renforcer nos barrières sanitaires d'entrée sur le territoire, ainsi qu'à maintenir des protections économiques permettant de favoriser le produit frais local par rapport à l'importé.

Nous devons augmenter notre production locale et favoriser l'emploi salarié agricole dans nos exploitations ou l'emploi de marin pêcheur dans nos armements de pêche, car nous avons besoin de davantage de main d'œuvre qualifiée pour relever les défis de notre sécurité alimentaire :

- Tripler notre capacité de pêche
- Doubler notre production de viande locale, soutenir une filière de poulet de chair et proposer une viande bovine de qualité pour réduire les importations
- Développer la transformation et la conservation de nos produits agricoles afin de proposer des produits locaux tout au long de l'année
- Augmenter la part de nos produits locaux dans les cantines scolaires, la restauration collective et l'hôtellerie
- Proposer des produits locaux, frais à proximité, sains et durables, à un prix acceptable
- Faire évoluer les mentalités en encourageant la population à manger sainement et faire le choix du « manger local »



Soutenir les filières à haute valeur ajoutée pour créer de la richesse et contribuer ainsi au financement de notre système alimentaire
La filière vanille doit s'organiser et se labelliser pour garantir la qualité du produit et la confiance entre les acteurs.

Le plan vanille vise à produire une vanille sans pesticides, en respectant les exigences des acheteurs internationaux et en utilisant des techniques biologiques et organiques.

Le processus de production et de séchage doit être normé selon un cahier des charges élaboré par les professionnels avec l'appui technique de la DAG et de l'Epic vanille.

L'objectif est d'obtenir l'appellation d'origine protégée (AOP) au niveau européen pour reconnaître et protéger la spécificité de la vanille de Tahiti.

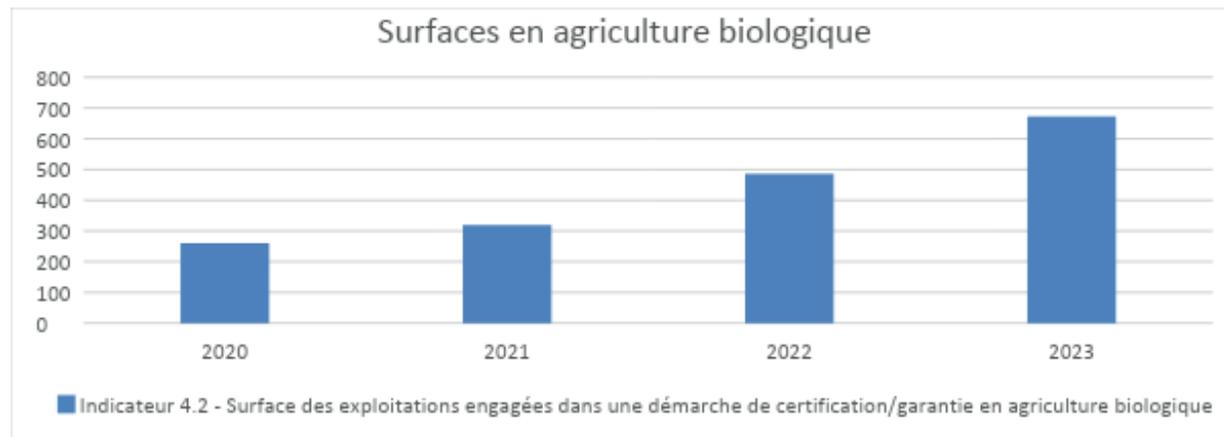
Tels sont les objectifs fixés par la feuille de route du ministère du secteur primaire. Cette première année d'actions met en évidence le travail de terrain réalisé par le ministre et son cabinet afin d'être à l'écoute des acteurs du secteur primaire.

Le Ministre a pris connaissance du programme d'investissements structurants engagés par ses services sous tutelle, notamment la direction de l'agriculture, la direction des ressources marines, la CAPL, la DBS, l'EPIC Vanille, la Délégation à la recherche, et le CMMPF en faveur du développement de notre secteur primaire.

2. ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS VERS 1.6 UNE AGRICULTURE DURABLE

Le nombre d'opérateurs engagés en agriculture biologique a encore augmenté en 2023 avec 175 exploitations, groupements d'exploitants et entreprises certifiées et garanties en agriculture biologique hors Bioagricert (résultats en attente), représentant 592 ha de surfaces cultivées hors Bioagricert (dont 421 ha pour le SPG Bio Fetia).

Le nombre de transformateurs y compris agriculteur-transformateur certifiés bio est de 24, dont un tiers visent l'export (certification Europe et USA).



Cette évolution à la hausse des indicateurs traduit à la fois l'engouement des consommateurs, mais également des producteurs vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et notamment l'agriculture biologique, mais également le renforcement des moyens et des actions du Pays pour le développement et le soutien à ces modes de production.

L'association SPG BIO FETIA compte maintenant 246 membres (153 opérateurs et 93 consommateurs) avec 20 groupes locaux répartis sur tous les archipels. Le SPG Biofetia est désormais considéré comme un des systèmes participatifs de garantie les plus dynamiques de la région et participe à des projets d'envergure tels que PROTEGE (FED XI) ou plus récemment TAVIVAT (France 2030).

AIDES FINANCIÈRES À LA FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

En 2023, 15 dossiers d'aides à la conversion sont en cours pour un montant annuel de 12 millions F CFP. Les aides relatives à d'autres types (matériels, expertises...) pour des producteurs engagés en Agriculture biologique s'élèvent en 2023 à 46 millions F CFP pour 17 bénéficiaires.

APPUI TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS ORIENTÉ VERS LA MISE EN PLACE DE MODES DE PRODUCTION RAISONNÉES ET BIOLOGIQUES :

Les agriculteurs bénéficient depuis 2019 de l'appui technique d'une équipe renforcée composée d'un ingénieur et d'un technicien (en CDD) à la DAG fortement impliqués sur le suivi du programme PROTEGE, mais également sur le suivi de parcelles d'essais en culture biologique, et le conseil aux producteurs. Cette équipe assure le suivi de l'ensemble des producteurs certifiés, en conversion ou en projet d'installation. Ce chiffre allant crescendo et les sollicitations étant nombreuses, cette équipe sera à recalibrer en 2024, ce que propose le schéma directeur par la mise en place de l'ADEA. L'équipe a également travaillé en 2023 à l'élaboration d'une loi du pays sur l'utilisation des produits résiduels organiques visant principalement à mieux valoriser les effluents d'élevage, améliorer la fertilité des sols et limiter leurs nuisances dans des conditions mieux encadrées.

La cellule recherche innovation valorisation (RIV) de la DAG dispose depuis 2021 d'un nouvel appareil d'analyse chimique plus performant. Les analyses de résidus de pesticides se font désormais sur un plus grand nombre de molécules (dont le glyphosate) et avec un meilleur niveau de précision. Le nombre d'analyses est resté globalement stable en 2023 confirmant par ailleurs la bonne qualité des produits agricoles locaux qui respectent de manière générale la réglementation en vigueur sur les limites maximales de résidus autorisées.

Le laboratoire d'entomologie agricole a également intensifié ses activités de diffusion d'auxiliaires de culture en 2023 (insectes bénéfiques pour les cultures).

L'appui technique des producteurs se fait également par la formation des porteurs de projets : la DAG a ainsi lancé dès 2020 une opération visant à équiper les centres de formations décentralisés : CJA, MFR de serres pilotes équipées afin de familiariser les jeunes à l'utilisation de ces outils de production plus performants. Dans la continuité des premières serres installées en 2021, un nouveau marché d'acquisition de serres a été mis en œuvre en 2023.

Le département RIV poursuit également ses travaux de multiplication in vitro de variétés de banane, taro et uru et de sélection de nouvelles variétés de patate douce afin de diversifier l'offre actuelle. La multiplication plus intensive de ce matériel génétique a été lancée pour répondre aux besoins des agriculteurs de toute la Polynésie. Des travaux doivent être menés afin d'identifier les variétés les plus adaptées aux goûts des consommateurs et aux différents usages recherchés (consommation en frais, agro transformation...).

LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT INTER-CHAMBRES :

Wallis et Futuna : Financé par le biais du programme PROTEGE et de l'union européenne, la CAPL a accueilli 12 personnes de la CCIMA sur son territoire pour faire découvrir le secteur primaire polynésien. Les objectifs de ce projet inter-territoires visent à partager nos connaissances sur les thématiques suivantes :

- La valorisation des produits agricoles ;
- La promotion d'une alimentation saine avec des produits locaux ;
- L'agro-transformation et la création de chaîne de valeur à partir de produits agricoles ou de cueillettes sous-utilisées ;
- La création de petits laboratoires de transformation agricole ;
- La création d'emploi, en particulier auprès des jeunes ;
- L'innovation en agriculture ;
- La construction d'échanges de contexte « terrain » entre agriculteurs Wallisiens, Futuniens et Polynésiens en agriculture vivrière ;
- L'organisation d'une foire agricole ;
- La coopération régionale entre les deux chambres sur des thématiques diverses telles que la communication, le rapport à l'usager, les évènements, les services techniques et administratifs.

En décembre, une délégation de 8 polynésiens (agriculteurs, agents et élus CAPL) s'est rendue sur Wallis pour compléter cette belle opération de coopération.

Ile de la Réunion : A la suite d'une mission technique de la CAPL organisée en décembre 2022, une convention de partenariat a été signée entre notre établissement et la chambre de l'agriculture de la réunion lors du SIA 2023. Cette convention a pour objet le renforcement des échanges afin de :

- Accompagner les agriculteurs pour qu'ils puissent répondre aux commandes publiques pour les cantines scolaires ;
- Mettre en place des chartes agricoles ;
- Faire en sorte que les filières bénéficient d'un appui technique ;
- Echanger entre les deux territoires des stagiaires, agriculteurs et techniciens.

La CAPL, dans le cadre de cette convention a fait venir deux missionnaires, un technicien en culture fruitière de la chambre d'agriculture et un expert agriculteur pour partager leur savoir faire sur les cultures fruitières. Les agriculteurs ont grandement apprécié les conseils avisés de leur homologues réunionnais et l'approche «agriculteur à agriculteur». En effet, être conseillé par un agriculteur qui vit les mêmes défis chaque jour et connaît les réalités de terrains, semble recueillir l'unanimité auprès des producteurs locaux.

3.

I UN SYSTÈME ALIMENTAIRE 1.6 A TRANSFORMER



La crise du COVID-19 et les perturbations du commerce international aggravé par le conflit ukrainien ont été de puissants révélateurs de notre vulnérabilité alimentaire et des effets néfastes d'une mauvaise alimentation entraînant surpoids et obésité. Dans la continuité du diagnostic du système alimentaire réalisé dans le cadre du programme PROTEGE en fin d'année 2021, une réflexion mêlant des acteurs institutionnels et privés des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la santé, des affaires économiques, des communes... et visant à proposer un plan de transition alimentaire sur dix ans a été engagée avec le lancement d'un appel d'offre pour l'élaboration de ce plan.

La prestation confiée à un cabinet d'étude et de consulting a démarré fin 2022 et un premier rendu a été effectué fin 2023, en vue d'une présentation devant la nouvelle Assemblée de Polynésie dès 2024 du Plan de transition alimentaire 2024-2034.

En 2023, le projet dénommé Transition agroécologique vivrières et agro transformation (TAVIVAT) a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt transitions agricoles et agro-alimentaires pour bénéficier de financement de la banque des territoires (France 2030). Prévu d'être mis en œuvre sur la période 2025-2029, il implique un consortium de 11 partenaires publics et privés (DAG, CAPL, SPC PF, SPG, des communes, le CIRAD, Direction de la santé, des producteurs...) dont la DAG est chef de file.

Le projet est donc passé en phase de maturation au cours de laquelle plusieurs études et travaux seront conduits afin de le consolider et le renforcer pour une présentation à l'État en vue du financement de la phase de mise en œuvre fin 2024. Le montant prévisionnel du projet présenté s'élève à 12,8 millions d'euros, dont 5,8 millions d'euros sollicités auprès de France 2030 (la moitié environ sera alloué au SPC et aux communes pilotes) et 4,4 millions d'euros financés par la DAG.

Promouvoir les productions agricoles, une alimentation saine et mettre en valeur les métiers de l'agriculture et de la pêche lagonaire. Les visiteurs aux événements organisés par la CAPL ont été encore plus nombreux en 2023 ce qui montre l'attrait du public pour ces actions de promotion. L'organisation d'évènement agricoles reste une mission de référence pour notre établissement et les agents CAPL sont désormais tous mobilisés pendant plusieurs semaines pour aider à leurs mises en œuvre.

LE PROGRAMME KIT POTAGER POUR SOUTENIR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE :

Après une présentation à la foire agricole et la finalisation du projet en 2022, la CAPL en partenariat avec la DSFE et les communes, a lancé avec succès la phase pilote de l'opération « kits potagers solidaires ».

Cette opération présentée dans la dernière édition du bulletin technique de la CAPL consiste à équiper des familles nécessiteuses d'un kit potager afin d'encourager l'auto alimentation en légumes, améliorer leur régime alimentaire, et envisager un mode de vie plus sain. Plus de 100 familles de Tahiti, Moorea, et Raiatea ont été sélectionnées pour cette phase pilote et ont eues la chance d'être les premières bénéficiaires

de ces kits entièrement financés par la DSFE. Parallèlement, la CAPL a obtenu le premier prix de l'innovation publique pour ce projet et en répondant à l'appel à projet de la direction de la santé « Ora Maita'i » un financement de 15 millions F CFP pour mettre en place 50 kits en 2024 dans les écoles, communes en santé, dispensaires et associations.

LE PROGRAMME DE MISE À DISPOSITION DES ENGINES DANS LES COMMUNES :

La CAPL a réalisé la première phase de son programme d'acquisition d'engins agricoles prévu pour soutenir les petits agriculteurs qui ont des difficultés à mécaniser leur exploitation. Ce programme consistait en l'acquisition de 12 dragues de plus 14 tonnes, 8 mini pelles, 4 tracteurs, 5 broyeurs multivégétaux et 1 chariot élévateur.

Ces 30 engins agricoles ont été livrés pour une partie en fin d'année 2022, répartis et mis à disposition des communes concentrant le plus d'agriculteurs afin d'encourager le développement de la production agricole locale. 2023 a permis de valider les modalités de location de chaque commune et d'assurer le lancement de l'utilisation des outils sur les différentes îles. Début 2024, les premiers bilans seront transmis pour faire un point sur l'utilisation réelle pendant l'année par les agriculteurs des îles concernées. Une deuxième phase complémentaire d'acquisition d'engins est prévue pour les communes en attente.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRE :

La filière carotte : La CAPL a organisé, en 2023, 3 missions sur l'île de Tubuai dans l'objectif d'accompagner les producteurs à relancer la production de carotte polynésienne.

Il est à souligner qu'une nouvelle société civile agricole dénommée 'SCA HAUTEA' a répondu et obtenu le marché de gestion lancé par la DAG, afin d'assurer le tri et le conditionnement des produits au départ de Tubuai. La SCA HAUTEA n'ayant, pour le moment, pas souhaité s'engager dans la commercialisation des carottes, la CAPL est donc intervenue pour aider certains agriculteurs à commercialiser leurs produits, soit un montant de près de 32 millions F CFP pour 129 tonnes commercialisées.

La production totale de carotte locale en 2023 a été de 620 tonnes et 550 tonnes commercialisées soit plus de 137 millions de FCFP de chiffre d'affaires. Avec l'appui de la CAPL, de la DAG et des distributeurs locaux, l'écoulement de cette production n'a pas rencontré de difficulté cette année pour les produits commercialisables. En revanche, les carottes qui ont subi des problèmes de conditionnement au départ de Tubuai avec fane, radicelle, moisissure, pourriture ou forte odeur de vinaigre n'ont pu être commercialisées car impropres à la consommation, ce qui représente une perte de près de 72 tonnes pour une valeur de 18 millions F.CFP. Le prix de vente producteur pour la carotte calibrée a été de 250 F CFP/kg en 2023 contre 230 F CFP/kg en 2022. Cette évolution du prix producteur s'explique par l'augmentation du prix des intrants et des charges liées à la main d'œuvre. La marge de commercialisation moyenne observée dans les étals a été de 70% ce qui est anormal. Le ministère de l'agriculture a demandé en conséquence de travailler sur la possibilité d'encadrer les marges de commercialisation de la carotte pour 2024.

Si la mise en place de quotas à l'importation reste un soutien fondamental à l'écoulement de la carotte locale, la CAPL a multiplié les actions pour développer la filière carotte des Australes :

- L'achat groupé de semences ;
- La mise en place de parcelles de démonstration sur sol sablonneux et sol ferrallitique par un prestataire ;
- La mise en place d'essais variétaux ;
- La présence des équipes de la CAPL à l'arrivée des bateaux sur Tahiti pour contrôler que la production réceptionnée soit conforme aux expéditions ;
- Le tri du Service Aide à la Commercialisation de la CAPL pour assurer que les produits livrés aux distributeurs soient conformes aux normes qualitatives attendues ;
- L'accompagnement des producteurs pour la facturation et des distributeurs pour le paiement ;
- La mise en place d'un service de stockage des carottes dans les chambres froides de la CAPL ;
- L'acquisition d'une unité de transformation pour l'île de Tubuai qui sera installée en 2024.

La filière ananas : La venue d'un expert en ananas de la réunion et ses conseils sur l'itinéraire technique adapté pour atteindre les niveaux de production et de qualité ont été précieux. Du choix du rejet, au paillage et au programme de fertilisation adaptée, les échanges ont mis en exergue les éléments à améliorer pour notre filière locale. Des parcelles de démonstration à Moorea et Raiatea ont été réalisées avec l'itinéraire technique réunionnais pour améliorer notre productivité et doubler voire tripler les rendements de nos parcelles agricoles. Un programme de parcelle de démonstration en ananas et banane a été construit et devrait être initié en 2024.

La filière vivrière : Concernée par le programme TAVIVAT dont la phase de maturation démarrera dès le début d'année 2024, les agents de terrain ont démarré les premières enquêtes des cultures vivrières en 2023. L'idée est de recenser et suivre, en plus des productions maraîchères et fruitières nécessaires à la prévision de récolte, ces productions si importantes pour l'autonomie alimentaire du territoire. La volonté de la CAPL de maîtriser la filière dans son ensemble (production, commercialisation, consommation) est désormais un axe prioritaire des agents de terrains.

La filière valorisation des déchets : Avec le partenariat de l'ADEME, une ingénieure a été recrutée au sein de la CAPL. La valorisation des déchets organiques en agriculture offre une solution durable pour gérer ces déchets tout en améliorant la santé des sols et la productivité agricole. Cette approche circulaire contribue à la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et favorise la préservation des ressources naturelles. Il est essentiel de poursuivre les efforts en matière de recherche et d'innovation afin d'optimiser les pratiques de valorisation des déchets organiques en agriculture et de promouvoir leur utilisation à plus grande échelle. C'est la nouvelle mission que la CAPL a relevé en recrutant un responsable de projet en « valorisation des déchets organiques ».

4. VANICULTURE :

1.6 DES PROGRAMMES DE SOUTIEN NOUVEAUX



L'année 2022 a marqué un tournant dans la filière vanille avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de pays qui encadre l'activité des acteurs (producteurs, préparateurs, exportateurs) et garantit la qualité du produit.

Le plan vanille initiée par le ministère de l'agriculture et l'Epic Vanille a permis de moderniser les infrastructures des producteurs grâce aux aides publiques pour l'acquisition de kits d'ombrière clé en main.

Il était programmé le doublement de la production de vanille mûre entre 2022 et 2026, pour passer de 40,4 tonnes à 76 tonnes, grâce à l'optimisation des rendements des serres.

Le prix de la vanille mûre a triplé en 3 ans et atteint 15 000 F CFP/kg, offrant des perspectives économiques intéressantes pour les producteurs locaux qui pourraient générer entre 700 millions et 1 milliard de chiffre d'affaires en 2026.

La vanille préparée se vend à des prix élevés sur les marchés internationaux, dépassant souvent les 45 000 F CFP/kg, en raison de la qualité supérieure de la vanille polynésienne par rapport à celle de Madagascar notamment. Les exportations de vanille préparée pourraient rapporter au moins 1,3 milliard F CFP en 2026.

Le retour sur investissement pour la Polynésie française est positif, puisque les 900 millions F CFP investis en aides directes aux porteurs de projets vanille entre 2018 et 2022 seront compensés par le chiffre d'affaires global des producteurs dès 2026, sans compter les retombées indirectes sur l'emploi, le tourisme et le rayonnement culturel du Pays.

Le ministère de l'agriculture continue de soutenir le développement des nouvelles plantations de vanille, avec un objectif de production de 121 tonnes de vanille mûre et 46 tonnes de vanille préparée à l'export en 2030.

La vanille préparée à l'export devrait rapporter entre 2 et 3 milliards F FCP de devises à l'économie polynésienne, ce qui renforcera sa compétitivité et son attractivité.

LA PRODUCTION DE VANILLE EN 2023

La production de vanille en 2023 fait apparaître une baisse significative d'environ 10 tonnes principalement justifiée par l'absence de déclaration des ventes de vanilles mûres lors des journées de vente organisées par l'établissement.

L'objectif d'installation des kit vanille 288 m² clé en main prévu en 2023 d'une superficie de 29 520 m² n'a pas été atteint. Il a été réalisé uniquement 12 762 m² en raison de la rupture de stock des kits.

Il est important de reprendre l'accompagnement technique des producteurs et de leur apporter rapidement les solutions adaptées à la pression phytosanitaire que supportent péniblement leurs exploitations de vanille, notamment depuis le retour du phénomène climatologique El Nino.

GARANTIR LA QUALITÉ DE LA VANILLE DE TAHITI

Ce sont 85 brevets de préparateur de vanille qui ont été attribués à des nouveaux opérateurs de la filière issus principalement du secteur agricole.

La démarche de l'appellation d'origine protégée (AOP) de la Vanille de Tahiti portée par l'Association interprofessionnelle de la filière a été ralenti par une étude d'impact économique réalisée dans le cadre de la demande de reconnaissance en organisme de défense et de gestion (ODG) conformément au cadre réglementaire instauré par la LP SIQO n°2020-23 du 24 août 2020.

La continuité des analyses anti-pesticides a permis de réviser la limite maximale de résidus constatée dans les cultures de vanille mais aussi dans la vanille préparée. Cette opération permet de contrôler la tolérance des traitements chimiques et l'utilisation des produits par les producteurs.

Afin d'optimiser les récoltes de vanilles mûres, il convient de ne plus autoriser les ventes en dehors des journées organisées par l'établissement Vanille de Tahiti dans le calendrier annuel des coupes. Ainsi, les déclarations de production et la qualité de la maturité des vanilles récoltées seront mieux contrôlées par les agents de l'établissement et rassureront davantage les acheteurs.

L'établissement Vanille de Tahiti devra organiser des sessions de formations aux techniques culturales pour les producteurs et assurer la formation des préparateurs en partenariat avec le CFPPA de Opunohu pour la partie pédagogique et avec le GIE de la Vanille de Tahiti et ses îles dont les membres sont les professionnels médaillés au concours général agricole pour la partie pratique.

FAVORISER L'EXPORTATION DE VANILLE

Ce sont 16 tonnes de vanilles préparées qui ont été expertisées à l'export par les agents contrôleurs de l'établissement Vanille de Tahiti considérant un prix moyen d'environ 55 000 F CFP/kg.

Les données statistiques de l'ISPF doivent être rendues de manière plus récente. Or, aucune donnée concernant les exportations de vanille pour l'année 2023 n'est affichée ni publiée ce qui ne permet pas de situer l'écoulement des stocks ni le cours du marché à l'export.

Une vitrine marchande des professionnels de la filière renforcera la commercialisation et le marketing de la Vanille de Tahiti tant sur le plan local qu'à l'international et serait un point de repère pour les touristes en quête de la Vanille de Tahiti.



5. I FORESTERIE : 1.6 UNE FILIÈRE AVEC BEAUCOUP D'OPPORTUNITÉS

Les actions stratégiques mise en œuvre pour le développement de la filière bois en Polynésie : soutien à la création et équipements des scieries, soutien par le traitement du bois, prise en charge du fret en provenance des îles, normalisation du bois pour permettre son utilisation en construction, mise en place de plan d'aménagement des domaines, continuent de porter leurs fruits, se traduisant par une augmentation du montant des investissements privés réalisés dans la filière.

Les efforts doivent toutefois être encore poursuivis pour :

- Faciliter l'accès aux domaines forestiers publics et privés par des investissements importants ;
- Renforcer les capacités de traitement du bois à la station de Papeiti en cohérence avec la croissance de la filière ;
- Et faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics et ainsi garantir une meilleure rentabilité.

FAVORISER L'INSTALLATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES D'EXPLOITATION ET DE TRAVAIL DU BOIS

Alors que les volumes de bois de pins exploités avaient augmenté en 2022 par rapport à 2020 et 2021 (+40% par rapport à l'année 2021), ils ont baissé en 2023 avec l'arrêt de la scierie de Tubuai. La filière reste cependant dynamique avec le renforcement de l'activité des scieries les plus importantes de Papara et Hiva Oa, mais également des nouveaux opérateurs sur Rapa, et Rurutu. De nouveaux projets sont de plus en plus court de mise en place avec la création d'une scierie à Nuku-Hiva (SEBM) qui a signé une convention avec le Pays pour l'exploitation du plus grand domaine forestier de Polynésie à Toovii, une à Moorea et une à Raiatea.

Les opérations conduites en 2023 en soutien aux entreprises de la filière sont les suivantes :

- Suivi du projet de création de la scierie de Nuku-Hiva pour l'exploitation du massif forestier de Toovii ;
- Aménagement de la station de Papeiti ;
- Suivi et accompagnement des scieries présentes dans les différents archipels ;
- Mise en œuvre du dispositif de prise en charge des travaux d'aménagements de pistes d'accès aux parcelles forestières privées.

FAVORISER LA COMMERCIALISATION DU BOIS LOCAL.

Après avoir mis en place les modalités réglementaires de normalisation des sciages de bois et les modalités d'agrément des scieries autorisant ainsi l'usage du pin des caraïbes de Polynésie dans la construction, la DAG poursuit ses travaux sur la normalisation des bois et ouvrages en bois local de pins des caraïbes toujours dans l'objectif d'étendre les usages autorisés et les débouchés pour les scieries, ce qui se traduira par une augmentation des volumes de bois vendus.

- Normalisation du traitement du bois ;
- Normalisation de la tuile de bois en pin des caraïbes de Polynésie française ;
- Mise en place d'un référentiel de collage du pin des caraïbes de Polynésie pour applications structurales la tuile de bois en pin des caraïbes de Polynésie française.

I 6. NOS RESSOURCES MARINES :

1.6 FORT POTENTIEL ET ENJEUX DE PRÉSERVATION



L'enjeu global est l'exploitation optimale des ressources pour en tirer le plus grand profit collectif sur le long terme. Les axes de la politique publique en matière d'exploitation des ressources marines sont les suivants :

1. **Gérer les ressources et préserver les milieux** : il s'agit d'en connaître les potentiels, de les quantifier et de les valoriser de manière durable. Pour cet axe, 2023 a vu la réalisation d'études de stocks sur Rangiroa et Arutua mais aussi l'étude de pêche artisanale sur les Marquises par exemple. L'étude sur l'élaboration du schéma directeur de la pêche lagunaire et côtière a été engagée ainsi que la création de zones de pêches réglementées sur tout l'archipel des Marquises. En perliculture, le programme de suivi de la qualité des milieux se poursuit malgré la fin du financement PROTEGE ;
2. **Développer la compétitivité des filières productrices en** :
 - a. Soutenant l'investissement productif pour développer et mettre en place des outils structurants aux standards internationaux pour valoriser les ressources. Ici nous pouvons noter les actions relatives aux investissements réalisés au port de pêche de Papeete ou encore le développement du projet Biomarine pour le secteur aquacole ;
 - b. Incitant à l'initiative privée par la prise en main progressive du secteur productif pour redynamiser les filières vers une production plus compétitive. Les projets privés d'écloserie en perliculture et en aquaculture sont de plus en plus importants et la labélisation MSC a été transférée au secteur privé ;
 - c. Développant la productivité en renforçant l'innovation technologique, en apportant une assistance technique et en formant les professionnels pour améliorer leurs performances. En perliculture les formations de greffeurs se sont poursuivies tout comme les formations pour l'obtention de l'agrément en aquaculture. Les projets de sélection génétique en perliculture et en aquaculture arrivent à leur terme ;
 - d. Améliorant l'organisation économique des filières par la mise en place d'outils permettant de veiller à la qualité des produits et aux bonnes pratiques. En perliculture, les professionnels s'orientent vers une labellisation de la perle pour une meilleure valorisation et en pêche palangrière, la labélisation MSC est élargie à de nouvelles espèces.
5. Contribuer aux équilibres sociaux et territoriaux de manière à répartir la richesse équitablement entre les différentes catégories sociales et entre les îles et archipels. Pour cet axe, notons la réhabilitation des marinas pour la pêche côtière, la poursuite de l'augmentation du parc à DCP avec un objectif de maintien de 80 DCP sur toute la Polynésie et les actions relatives aux aides pour la pêche lagunaire et la pêche côtière ;
6. **Adapter l'environnement institutionnel** : faire évoluer le cadre législatif et administratif de l'exploitation des ressources pour accompagner le développement. Pour cet axe, les arrêtés d'application à la suite de la modification de la loi de pays en perliculture ont été validés au conseil de la perliculture et les travaux sur la loi de pays en aquaculture ont été poursuivis.

6.1 PÊCHE HAUTURIÈRE ET CÔTIÈRE : SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

La pêche fait partie intégrante du tissu socio-économique de la Polynésie française. Elle est pratiquée à toutes les échelles : de la pêche de subsistance dans les lagons à la pêche hauturière semi-industrielle dont une partie de la production est destinée à l'exportation.

Tandis que certaines ressources montrent des signes de surexploitation, particulièrement dans les îles les plus habitées et nécessitent une restauration.

Les lagons sont soumis à des pressions croissantes, soit anthropiques (pêche, pollution et urbanisation), soit naturelles (réchauffement climatique et acidification de l'océan), et leur sauvegarde passe par la protection de l'habitat et de l'écosystème présents.

La multiplication des demandes de création de Zones de pêche réglementée (ZPR) de la part des communautés et des communes témoignent d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'une gestion responsable et collective des ressources marines.



15 800 Tonnes de produits de la pêche (+10% par rapport à 2022)
2,9 milliard de F CFP en valeur exportée (+8% par rapport à 2022)

En 2023, le volume des produits de la pêche a légèrement augmenté par rapport à 2022, du même que la valeur des exportations, notamment du fait de l'augmentation de la production hauturière. La flotte a donc gagné en performance, dans la mesure où elle a diminué de 2 unités cette même année, étant à 78 navires en 2023.

Le surplus de volume a directement profité au développement des exportations, soutenues par ailleurs par la labellisation MSC des produits. Ce label contribue à augmenter la compétitivité des produits en donnant accès à davantage de marchés. Notons qu'il permet parfois également un premium sur le prix. Forte du succès de ce label, la filière s'est lancée dans une démarche de re-certification en 2023, le premier certificat arrivant à échéance sous peu.

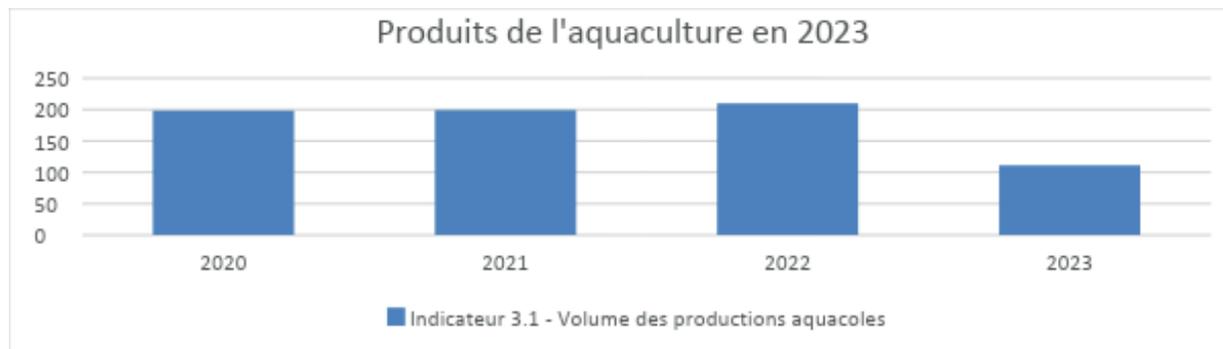
QUELQUES CHIFFRES COMPLÉMENTAIRES :

- La DRM a liquidé 89% de son budget alloué.
- 108,6 millions F CFP d'aide à l'export de la filière pêche.
- Lancement du marché de remplacement des deux tours de production de glace du port de pêche de Papeete.
- 31 nouveaux DCP posés en 2023, ce qui porte le parc de DCP actifs à 110.
- 62 dossiers d'aide traités, soit plus de 53,3 millions d'aides versées afin de soutenir la production de la pêcherie côtière et lagonaire.
- La DRM est intervenu sur les sites de Faratea, Maupiti et Moorea (Paopao) au titre d'études et travaux d'aménagement des marinas pour pêcheurs.
- La DRM a réalisé l'installation de premiers VMS (Système de balise GPS) sur 2 poti marara ainsi que la réinstauration de la Commission de Contrôle de la Pêche Hauturière permettant de veiller à la sécurité en mer, et de lutter contre la fraude et la pêche d'espèces marines protégées.

6.2 AQUACULTURE : GESTION DE CRISE ET LANCEMENT DE LA ZONE BIOMARINE

L'aquaculture constitue une filière à fort potentiel de développement. Elle est porteuse d'opportunités de création d'emplois.

L'enjeu en terme d'aquaculture est de développer la production aquacole pour diversifier l'offre de produit de la mer.



111 Tonnes de produits aquacoles produits en 2023

d'élevage des fermes étant limités, ce cycle complémentaire n'a pu rattraper la totalité des pertes du 2023-01 et 02. Ainsi, le chiffres d'affaires de la filière crevette baisse de 38% en 2023 tandis que les chiffres d'affaires des filières piscicoles et bénétière augmentent respectivement de 25% et 12%.

En 2023, la filière crevette a été touchée par une importante crise en éclosion puisque seulement 50% des commandes de Post-Larves ont pu être honorées sur le cycle 2023-01 et 0% sur le cycle 2023-02 (crise due à du matériel défectueux et une mauvaise qualité de l'aliment frais importés pour les géniteurs). Grâce aux efforts de tous les acteurs de la filière (DRM, CAPF et ferme), les productions en éclosion sont revenues dans les normes dès le cycle 2023-03 et un cycle supplémentaire d'éclosion a été réalisé (2023-03bis). Les structures

Les filières holothuriculture, ostréiculture et algoculture se renforcent grâce à d'importantes avancées en R&D. Les premières commercialisations pour la filière holothuriculture sont attendu pour 2024 tandis que celles de l'ostréiculture et algoculture sont attendus pour 2025-2026.

Les coûts administratifs et financiers d'accompagnement de l'aquaculture sont conséquents et le programme semble encore peu efficient (financement public à peu près égale au chiffre d'affaires de la filière). La performance est pourtant jugée bonne car de nombreux progrès qualitatifs sont observés.

La validation du schéma directeur, le développement de projet structurant tel que le projet Aruhotu de Faratea ou encore l'aménagement en cours des écloseries VAIA doivent permettre de tripler les productions de la filière et d'asseoir un développement durable de celle-ci.

Le dispositif d'aide est peu incitatif et une révision est en cours afin d'accompagner les fermiers et porteurs de projet dans leurs investissements et études (économiques, sociales ou environnementales). Afin d'accompagner le développement de la filière, un projet de loi de pays est en cours et devrait entrer en application en 2025. Ce cadrage juridique des activités apparaît comme particulièrement nécessaire pour le développement durable des nouvelles productions telle que l'holothurie ou encore bénéitiers de chair, notamment dans les îles.

Quelques chiffres complémentaires :

Le Pays a investi 801 millions F CFP en 2023 pour le démarrage des travaux d'aménagement de la zone Biomarine.

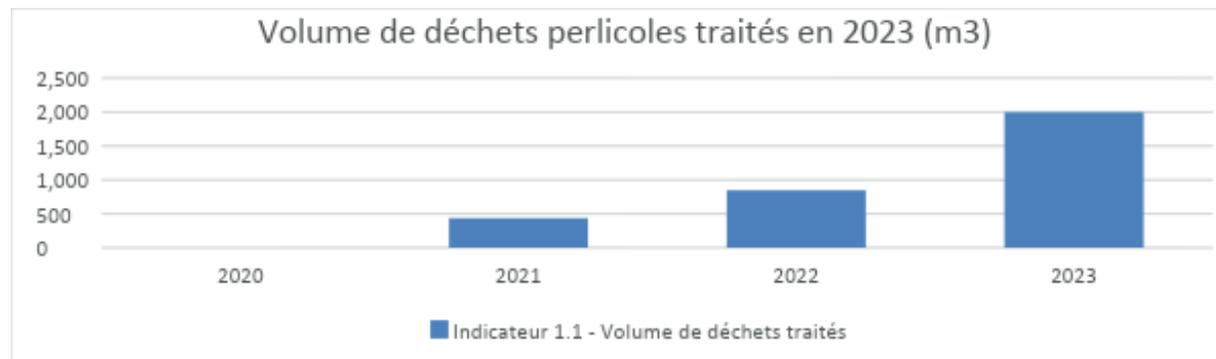
Les travaux de fiabilisation des écloseries de production de crevettes et des poissons à Vairao ont démarré.

La DRM finance toujours les frais de fonctionnement des écloseries de production de crevettes et de paraha peu pour un coût de 122 millions F CFP en 2023.

6.3 PERLICULTURE : ACCOMPAGNEMENTS DES PROFESSIONNELS

La perliculture est le premier secteur économique lié à l'exploitation des ressources marines et a contribué à 56% de la valeur des exportations de produits de la mer en 2021. Sa contribution sociale est particulièrement importante en termes d'emplois dans les îles parmi les plus éloignées. Mais ce secteur connaît une crise durable : la perle a perdu 65% de sa valeur unitaire en 15 ans et certains lagons commencent aujourd'hui à montrer des signes de dérèglement de leur écosystème. C'est également l'un des secteurs les plus touchés par la crise économique liées à la pandémie.

La stratégie publique vise à la fois à préserver nos écosystèmes pour une gestion durable de nos lagons, réguler les conditions de production et promouvoir une démarche de qualité.



**Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles
(qualité du milieu et gestion des déchets)**



Le programme poursuit ses efforts au travers d'une meilleure compréhension du collectage pour assurer sa pérennité et des programmes comme le réseau de suivi de l'environnement des lagons RESOLAG incorporent une dimension participative en incluant les professionnels dans les actions de surveillance active de leur lagon. Plusieurs missions de terrain ont permis des échanges facilités entre la DRM et les professionnels qui ont été en mesure de communiquer des informations plus précises sur les divers évènements environnementaux qui viennent perturber leur activité de manière ponctuelle ou plus régulière.

Le taux d'infraction est en baisse et peut être lié, soit à un souci de ressources humaines en interne qui ne permet pas d'être plus présent pour contrôler sur le terrain, soit au fait que les professionnels respectent mieux les obligations de remise en état de leur concession depuis le lancement des actions de collecte et traitement des déchets perlicoles et celui de la charte de bonnes pratiques.

Le Pays a modifié sa réglementation afin de responsabiliser davantage les professionnels de la filière par une obligation de fournir un plan de gestion des déchets plastiques pour les nouvelles demandes et le renouvellement des autorisations d'occupation temporaire (AOT).

AUGMENTER LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION PAR LA RECHERCHE APPLIQUÉE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Les indicateurs du prix de la perle sont au vert notamment avec des valeurs en fin d'année exceptionnelles, certainement accentué par le manque de ressources huîtres perlières (collectage) et de la réduction du nombre de greffeur étrangers.

La zootechnie en perliculture ainsi que les outils et les techniques de greffe ont peu évolué depuis leur invention, l'innovation reste un axe important d'amélioration des performances et de réponse à des besoins et problématiques des perliculteurs (lutte contre la prédation, qualité du nucléus et des enrobage, réduction des défauts...).

La qualité de la perle de culture de Tahiti est aussi améliorée par l'innovation génétiques avec l'appui d'experts en sélection aux écloseries d'huîtres perlières. Ces nouveaux produits optimisés permettront à terme une certaine maîtrise de la production moins soumise aux aléas environnementaux.

Pour atteindre l'objectif fixé, il sera nécessaire de soutenir le transfert de technologie aux professionnels dès que les résultats le permettent.

L'effort du Pays pour atteindre l'objectif doit être accompagné par une démarche commerciale de qualité qui nécessitera la mise en place d'une traçabilité des produits perliers et nacriers de haute valeur ajoutée. Pour cela des travaux ont été initiés pour identifier les outils et technologies les plus adaptés à nos produits et en parallèle soutenir une démarche qualité pour l'identification de ces produits (marques de certification) répondant à un cahier des charges précis.

Avec près de 450 fermes perlicoles pour un total de près de 3 000 employés, l'enjeu de fournir une main d'œuvre qualifiée à la filière permet de favoriser une production orientée vers la qualité et plus respectueuse de l'environnement. La session de formation sur Rangiroa a bénéficié à 12 jeunes du secteur qui ont aujourd'hui intégré le tissu économique perlicole et entament une carrière en tant que greffeurs professionnels.

QUELQUES CHIFFRES COMPLÉMENTAIRES :

- La DRM a liquidé 80% de son budget alloué.
- **Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles » se décline par deux actions identifiées :** la qualité du milieu et la gestion des déchets.
- Le réseau d'observation des lagons (RESOLAG) est présent dans 7 lagons et 3 archipels.
- Dans le cadre de la « gestion des déchets », le programme « Nettoyage des lagons » s'est poursuivi en 2023 avec 1 077 m³ de déchets perlicoles qui ont été collectés.
- 8 îles perlicoles ont participé aux actions de ramassage des déchets.
- 12 conventions de recherches auprès de différents organismes pour répondre à l'objectif « Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique ».



7. I 1.6 FORMATION MARITIME : DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DES MÉTIERS DE LA MER

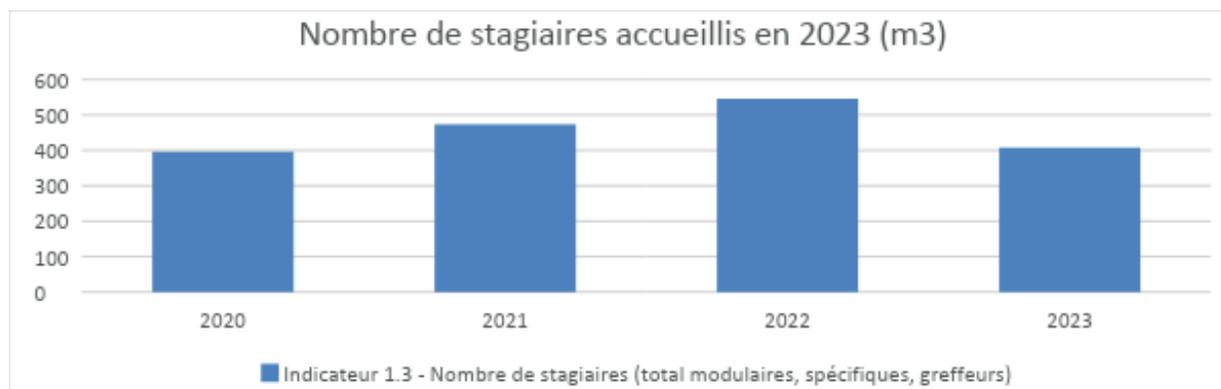


Le ministère souhaite que le CMMPF se mette au niveau des standards internationaux afin de répondre aux besoins de formation et qualification des compétences actuelles et futures du maritime. Notre océan est notre richesse première et sources d'opportunités d'activités et d'emplois durables. Le CMMPF doit proposer des formations qualifiantes de haut niveau, de maintenir les formations spécifiques destinées aux maintiens des compétences des marins au commerce et à la pêche, et de développer les compétences générales au niveau des activités professionnelles liées aux métiers de l'aquaculture et de la perliculture notamment.

Par rapport à ce qui était annoncé, il y a eu moins de formations en 2023. La liste des formations effectuée est la suivante :

- 3 CMP (dont un au bénéfice du RSMA) ;
- 1 OCQP probatoire ;
- 3 BM250 kW (dont un RSMA) ;
- 1 OCQM probatoire ;
- 1 formation délocalisée à Rangiroa et 1 à Vairao ;
- 1 BCPC ;
- 1 BCPL.

Soit un total de 12 formations modulaires ayant bénéficié à un total de 407 stagiaires, toutes disciplines confondues.



Le nombre de formations modulaires qualifiantes devrait se stabiliser au commerce et à la pêche, avec toutefois une demande forte au niveau des brevets en pêche côtière. Jusqu'à présent il n'était proposé qu'une session de BCPC par an. Il pourrait être envisagé de proposer 2 sessions à l'année afin de répondre aux demandes exprimées.

En termes de perliculture, le CMMPF va proposer 2 sessions de formation à la greffe. Cela porterait le nombre de jeunes formés à 24. Il sera proposé une session de 12 élèves sur Rangiroa et 1 session de 12 élèves sur Takapoto.

Au niveau des formations au commerce, les dossiers de demande d'agrément sont en cours de finition et permettront de proposer plus de formations qualifiantes de haut niveau.

Il y a eu moins de formations délocalisées en 2023 tant en nombre d'heures qu'en terme de stagiaires formés. Ce résultat est consécutif au préavis de grève sur plusieurs mois qui n'a pas permis une optimisation des effectifs formés.

La DRM continuera à soutenir le CMMPF en moyens matériels et pédagogiques pour pérenniser les formations en perliculture et notamment celle de greffeurs locaux actuellement peu nombreux. Cela permettra d'atteindre à minima un équilibre entre les effectifs de main d'œuvre étrangères vis à vis de la main d'œuvre locale pour les 5 années avenir. Pour cela, il faudra maintenir dans la mesure du possible, une moyenne de 2 promotions de 12 stagiaires par an de 2024 à 2029 soit environ 120 greffeurs locaux.

Au titre de la perliculture, une formation a été réalisée en 2023 pour un montant de 650 000 F CFP en vue de l'obtention de la carte de producteurs d'huîtres perlières et celle de producteurs de produits perliers. Ce sont 35 professionnels qui se sont vu délivrer ces cartes.



8. I FORMATION AGRICOLE :

1.6 SOUTIEN AUX JEUNES APPRENANTS



8.1 L'EPEFPA

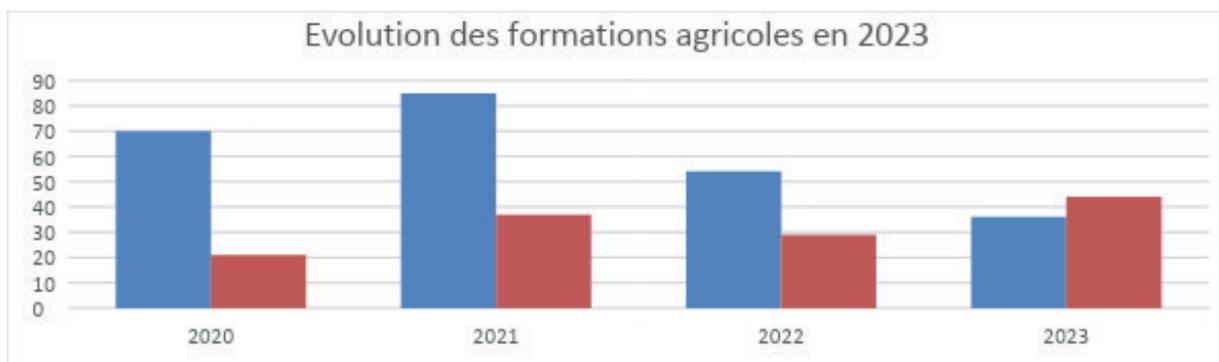
L'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) intervient dans le cadre de la politique du Pays en matière de développement du secteur primaire, conformément aux orientations du schéma directeur de l'agriculture en Polynésie française 2021-2030, ainsi qu'au Projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA) 2021-2025.

Les trois centres qui le composent (LPA, CFPPA, Exploitation agricole) participent à cette réalisation en déclinant les six missions dévolues à l'enseignement agricole :

- **Formation initiale** : le lycée accueille chaque année environ 240 jeunes polynésiens dans les cycles de formation CAPA, bacs professionnels, 2nde GT, bac technologique et BTSA. Les effectifs sont en légère hausse par rapport à 2022 du fait de l'ouverture d'une classe supplémentaire (CAPA 2).
- Cette offre de formation s'est étoffée dès la rentrée scolaire 2023 avec l'ouverture d'une section supplémentaire en classe de CAPA. Cette évolution se poursuivra à la demande du ministère lors de la rentrée 2025 avec l'ouverture d'un second BTSA ainsi qu'un bac pro « cultures marines » afin de conforter l'identité secteurs primaires de l'établissement.
- **Formation professionnelle continue** : En 2023, le CFPPA a poursuivi le déploiement du dispositif initié en 2019 « Formation à l'Installation Agriculture » (FIA), formation en alternance d'une durée d'un an, avec 4 promotions en simultané dont 2 promotions délocalisées (Marquises à Nuku-Hiva et Iles-sous-le-Vent à Raiatea).
- Le CFPPA a également réalisé des formations courtes thématiques dans les domaines de l'agroécologie, l'arboriculture, l'élevage, la lutte contre les parasites des cultures et l'auto-construction d'outils agricoles. Enfin, le CFPPA a travaillé sur l'élaboration d'un catalogue et d'un calendrier de formation pour 2024 qui permettra une meilleure visibilité de l'offre de formation auprès de ses publics cibles.



Evolution des formations agricoles en 2023



En 2023, le CFPPA a déployé en simultané quatre promotions FIA :

- **Deux promotions « sortantes » ayant démarrées en 2022 qui se retrouvaient en fin de parcours FIA :** la promotion n°5 des Iles-du-Vent (Tahiti) avec 14 stagiaires sortants, et la promotion n°6 délocalisée aux Marquises (Nuku-Hiva) avec 12 stagiaires sortants ;
- **Deux promotions « entrantes » ayant démarré en 2023 qui se retrouvaient en début de parcours FIA :** la promotion n°7 des Iles-du-Vent (Tahiti) avec 13 stagiaires entrants, et la promotion n°8 délocalisée aux Iles-sous-le-Vent (Raiatea) avec 10 stagiaires entrants.

Avec l'expérience des 6 promotions réalisées entre 2019 et 2022, il a été décidé en 2023 de limiter à 15 le nombre de candidats par promotion. De plus, pour répondre aux orientations du Pays en matière de transition alimentaire, le dispositif FIA est désormais ouvert aux porteurs de projet en transformation des produits agricoles locaux.

Aujourd'hui, le coût constaté s'établit à 12 millions F CFP pour la mise en œuvre d'une formation aux Iles-du-Vent et 18 millions F CFP pour une formation délocalisée (Iles-sous-le-Vent ou Marquises).

La formation diplômante et professionnelle agricole est assurément le gage d'une intégration réussie des nouveaux acteurs dans le secteur primaire. Pour preuve, le nombre de mentions et le taux d'insertion professionnelle (100%) à la sortie du BTS DARC reflète bien l'image de ce succès.

Des moyens supplémentaires, humains et matériels ont permis au CFPPA de renforcer la mise en œuvre de formations au dispositif FIA (formation préparatoire à l'installation agricole) et d'organiser davantage de sessions de formations courtes dans les archipels.

Le gouvernement accompagne les publics cibles formés tout au long de leur parcours professionnel. Ainsi, les aides publiques directes aux agriculteurs et les locations foncières agricoles sur les domaines du Pays sont priorisées au profit des jeunes et des adultes qui ont choisi de s'investir dans des formations diplômantes ou qualifiantes dans leur domaine d'activités.

Le Pays a poursuivi son soutien budgétaire en section d'investissement pour remettre en état les structures d'exploitation du centre d'enseignement agricole d'Opunohu, avec la réalisation en 2023 de toutes les études préalables aux opérations de construction qui seront mises en œuvre en 2024 pour le hangar agroéquipement, et en 2025 pour des bâtiments pédagogiques et destinés aux agents de l'exploitation (vestiaires/toilettes, salle de cours, bureaux, salle de réunion).

En 2023, le lycée a continué à développer la mobilité inter-île avec deux stages territoires (à Raiatea et Tahaa) et l'ouverture à l'international avec un projet d'études pédagogiques, découverte culturelle et insertion professionnelle en Nouvelle-Zélande. Le dispositif Erasmus+ a permis aux étudiants de BTS DARC de réaliser leur période de formation en milieu professionnel en Belgique.

Cinq agents de l'exploitation agricole ont bénéficié d'une mobilité en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du plan de relance. L'approche formation en immersion a permis la découverte de la filière porcine calédonienne. Dans le domaine végétal, c'est la culture du bananier (méthode PIF) qui a séduit les agents qui projettent de reproduire localement cette technique de multiplication. Le réseau ainsi construit permettra de poursuivre les actions en 2024.

FORMATION INITIALE :

Les résultats aux examens de la session 2023, tout diplôme confondu, sont de 84% de réussite (36 élèves reçus), en diminution de 5 points par rapport à l'année précédente. Ces résultats sont dus notamment à une contre-performance des étudiants en BTS DARC, alors que dans le même temps on note une majorité de mentions dans cette filière (9 mentions sur les 11 reçus).

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (CFPPA) :

En 2023, le CFPPA a réalisé 44 formations courtes thématiques au bénéfice de 387 stagiaires comprenant :

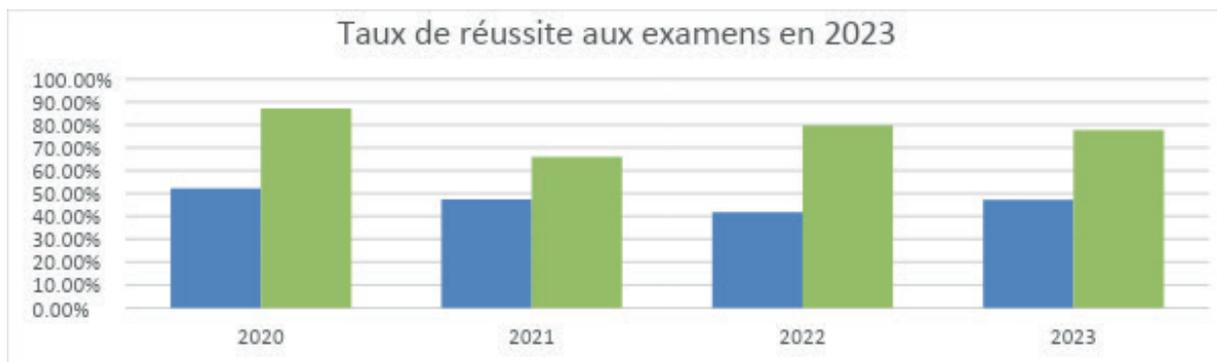
Concernant les lieux de formations, grâce au soutien de partenaires publics et privés, le CFPPA a réalisé :

- 27 formations aux Iles-du-Vent dont 24 sur les sites du CFPPA (au siège de Moorea ou à l'antenne de Papeete) et 3 à Tahiti (Pirae, Papara et Taravao) ;
- 9 formations aux Iles-sous-le-Vent (6 à Raiatea, 2 à Tahaa, 1 à Huahine) ;
- 4 formations aux Marquises (Nuku-Hiva) ;
- 3 formations aux Gambier (Mangareva) ;
- 1 formation aux Australes (Tubuai).

8.2 LES MAISONS FAMILIALES RURALES

La fédération Polynésienne des MFR (FPMFR) dans le cadre du PAP 2023 (p.199-200) avait défini les orientations majeures suivantes :

- Mettre en place des procédures comptables et financières dans le réseau des MFR ;
- Redynamiser et restructurer le réseau des MFR ;
- Mettre en place des actions de formations à l'attention du personnel et des bénévoles du réseau des MFR ;
- Redéfinir une stratégie de communication ;
- Développer l'offre de formation et renforcer les partenariats visant à favoriser l'accès aux formations dans les îles éloignées.



L'ensemble des orientations précitées contribue à la réussite et à l'insertion des jeunes dans leurs parcours de formations et bien que les prévisions PAP 2023 n'aient pas été atteintes sur le plan des effectifs d'élèves présentés aux examens, nous retiendrons que le taux de réussite a quant à lui évolué positivement passant de 40,87% à 53,70% pour le DNB et de 73,20% à 100% pour le CAP. Le décrochage demeure une problématique majeure chez les jeunes qui se justifie par des situations individuelles complexes.



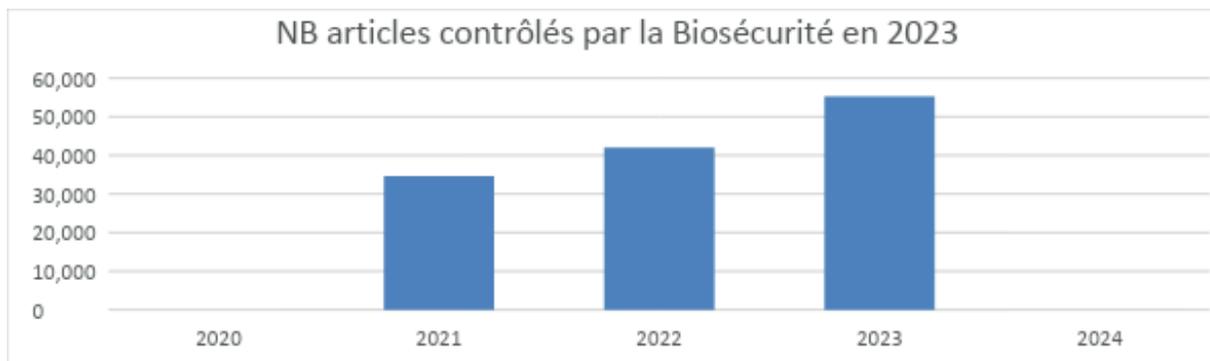
9. I LUTTE CONTRE L'INTRODUCTION 1.6 DE PESTES VÉGÉTALES ET ANIMALES



Le nouveau gouvernement a, dès sa prise de fonction, souhaité réaffirmer et renforcer nos moyens de lutte contre l'introduction de pestes végétales et animales à nos frontières. La sécurisation de nos frontières en termes de moyens d'intervention est primordiale, à l'image des dispositifs déployés chez nos voisins du Pacifique.

Les moyens de la DBS se sont vus renforcés en 2023 avec la mise en service de l'équipe cynophile composée de 3 chiens de détection et leurs agents maître-chien. De même, la surveillance opérée par la biosécurité à l'arrivée des colis postaux (rayons X) a permis de saisir un nombre important de marchandises n'ayant pas les conditions réglementaires zoo ou phyto sanitaires permettant leurs introductions sur le territoire. Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales.

Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales



L'année 2023 est marquée par une forte hausse des flux maritimes et aériens s'expliquant notamment par la reprise du tourisme, avec une augmentation des vols vers des destinations déjà desservies auparavant et la réouverture et la création de nouvelles lignes (Delta et Hawaiian Airlines). Cet accroissement des échanges a logiquement entraîné une augmentation de l'activité de contrôle. Le déploiement des agents dans les îles stratégiques connaissant des flux de circulation importants a également permis d'augmenter le nombre des contrôles de plaisanciers et de vols privés sur Nuku-Hiva et Bora-Bora.

En outre, compte-tenu des risques sanitaires majeurs surveillés en priorité (tels que la grippe aviaire, la peste porcine africaine et le rhinocéros du cocotier), on peut noter que les refoulements (avec destruction ou réexportation) concernent principalement les produits non-conformes :

- En provenance des États-Unis, d'Argentine et d'Europe en raison des risques liés à la grippe aviaire ;
- En provenance d'Europe en raison des risques liés à la peste porcine africaine ;
- En l'absence de documents sanitaires conformes.

Le déploiement progressif de ces équipes a permis en 2023 l'interception de 866 introductions de marchandises réglementées nécessitant des contrôles de biosécurité.

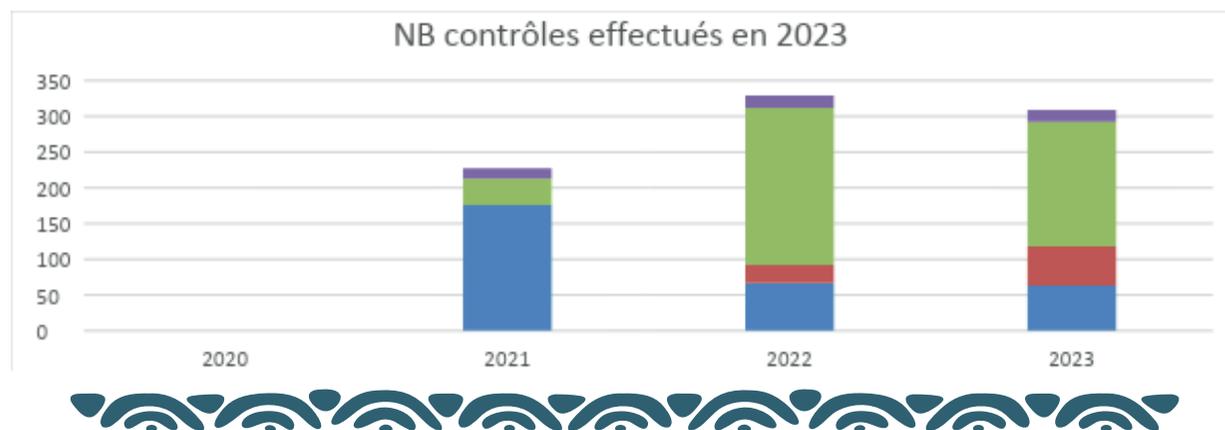
A noter par ailleurs une augmentation du nombre de navires arraisonnés et la très forte augmentation du nombre d'aéronef soumis à inspection (x1,3 par rapport à 2022). Cette croissance découle principalement d'un développement des flux maritimes et aériens et de la politique de renforcement des contrôles menée par la DBS.

S'agissant des animaux de compagnie, le service a finalisé la procédure permettant la dématérialisation des demandes de permis d'importation préalable par voie aérienne. Cette initiative, qui permet aux usagers de formuler leurs demandes via une interface dédiée sur « Mes Démarches », rencontre un franc succès.

Les usagers peuvent par ailleurs régler les frais de biosécurité par carte bancaire, via un TPE ou par internet.

Cette dématérialisation permet aux agents d'instruire les dossiers de manière plus fluide et dans des délais mieux maîtrisés. Le travail se poursuit pour finaliser une procédure équivalente pour les importations de carnivores domestiques par voie maritime, qui nécessite une coordination avec les autres services du Pays (DPAM) et les autres logiciels utilisés (ESCALE principalement, FETIA, REVATUA dans une moindre mesure).

Renforcer les mesures de protection du Fenua entre les îles



Dans le cadre des missions de surveillance du territoire, plusieurs îles ont fait l'objet d'une surveillance phytosanitaire ou zoo sanitaire permettant ainsi d'actualiser leur statut sanitaire vis-à-vis de certains organismes nuisibles. En 2023, un plan d'éradication a été déployé à la suite de la détection du virus de la Tristezza (CTV) dans des îles auparavant indemne de cette maladie. Le CTV a été éradiqué à Ua Huka tandis que le plan d'éradication, qui montre des résultats encourageants, sera poursuivi à Rurutu et Nuku-Hiva.

Dans le cadre du programme sanitaire de lutte contre les salmonelles, en 2023, 5 exploitations de poules pondeuses étaient placées sous APDI (arrêté portant déclaration d'infection) à la suite de résultats d'analyse confirmant la détection de salmonelles enteritidis ou salmonelles typhirium. Hormis une exploitation de Raiatea, toutes les autres exploitations sur Nuku-Hiva et Tahiti se sont remises en conformité, aboutissant à une levée de leur APDI courant 2023 et début 2024.

En juillet 2023, le service a été alerté par ses homologues de Nouvelle-Zélande d'un risque d'infection à la maladie des œufs hardés d'un lot de poussins importés. En convention avec le GDS-A, des prélèvements ont été réalisés dans deux des élevages ayant un lot de poussins

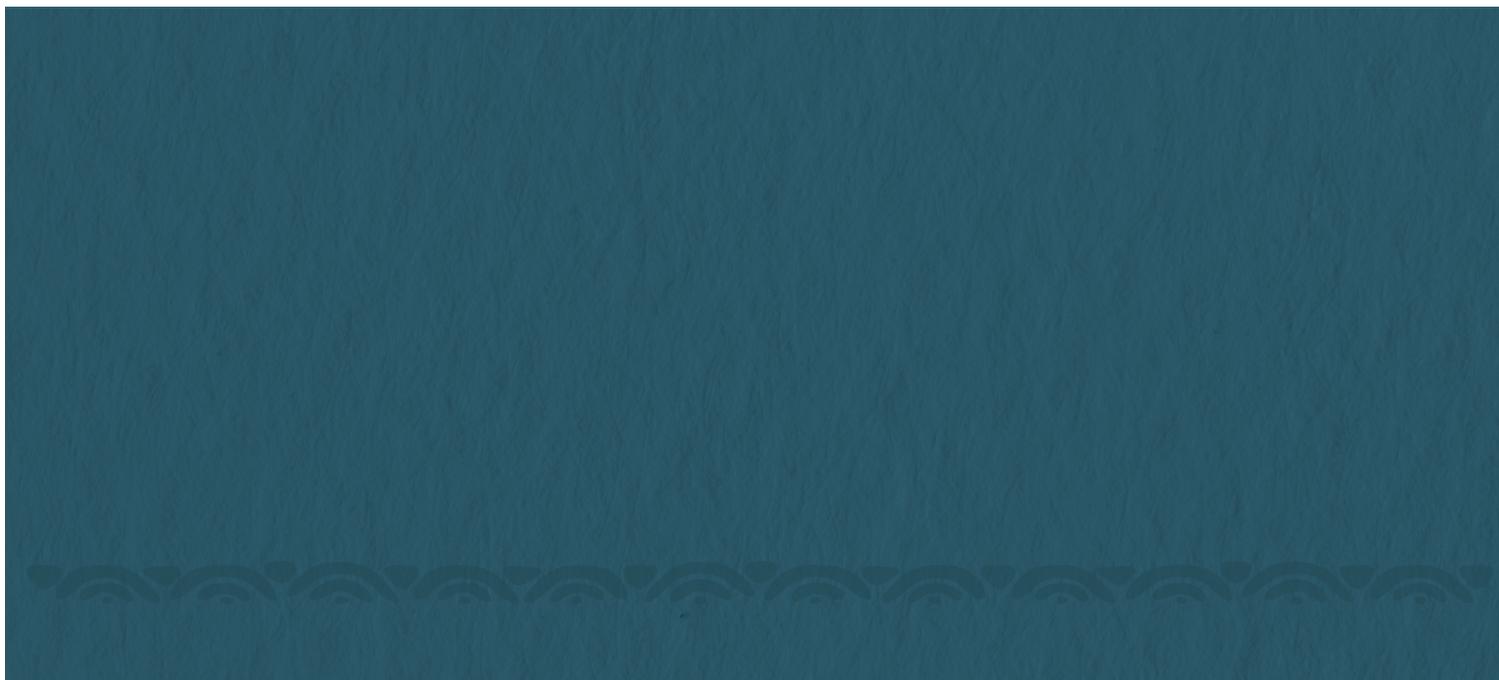
potentiellement infectés à la maladie des œufs hardés et qui n'ont pas vacciné leurs animaux. Le service étudie avec l'équipe du GDS la possibilité de faire début 2024 de nouveaux prélèvements dans l'élevage en question pour faire une nouvelle série d'analyse afin de clarifier le statut sanitaire.

Une alerte concernant des cas de mortalités d'oiseaux sauvages (sternes, nodis et fous) sur l'île de Tetiaroa a été investiguée par la cellule zoo sanitaire. Les résultats d'analyse sont revenus négatifs pour l'ensemble des maladies réglementées recherchées (grippe aviaire, maladie de Newcastle, encéphalite japonaise et fièvre du Nil occidental). Cet exercice a toutefois mis en exergue la difficulté à envoyer dans des délais contraints des prélèvements pour analyse en métropole (prélèvements restés bloqués plus de 10 jours en zone sous douane à CDG).

En 2023, la consommation en bromure de méthyle utilisé pour mettre en conformité les articles réglementés a encore été divisée par deux. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : une diminution des envois contrôlés et le résultat de l'application des solutions alternatives au traitement systématique, à savoir le contrôle visuel des articles destinés aux autres îles de la Polynésie française ainsi que la délivrance d'agrément DBS et les contrôles des articles réglementés en amont de leur expédition.

Les îles de Tahiti, Bora Bora et Nuku-Hiva sont rigoureusement surveillées pour éviter l'introduction du rhinocéros du cocotier. En 2023, aucun oryctès n'a été détecté.

En vue de parvenir à une offre alimentaire plus saine, la DBS poursuit ses efforts dans le contrôle de la qualité des produits agricoles.



I 10.

1.6 RECHERCHE ET INNOVATION



Consciente de l'adaptabilité et de la résilience de son vaste territoire et de sa population face aux changements et aux crises planétaires, la Polynésie française a inscrit dans ses priorités de projet de société à l'horizon 2030, la refondation et la transformation de son modèle économique et sociétal pour un développement durable et inclusif.

Le rôle de la recherche est de permettre une compréhension fine des enjeux auxquels fait face le territoire et d'aider à y apporter des solutions adaptées au contexte multi-insulaire de la Polynésie française et partant de répondre aux besoins de sa population. La priorité est ainsi portée sur les projets de recherche présentant un impact à court ou moyen terme, en termes de recherche et d'innovation dans les secteurs d'intérêt pour la Polynésie française, notamment en matière de transition écologique, énergétique ou numérique.

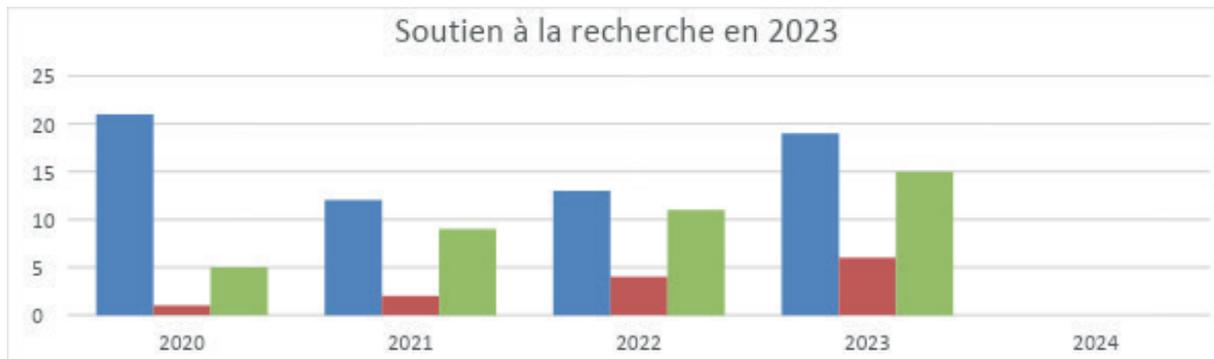
Aussi et alors que l'année 2022 a vu la finalisation de l'élaboration de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française « Polynésie océan d'innovation » pour laquelle l'ensemble des acteurs de la Recherche et de l'Innovation, y compris les secteurs de l'entreprise au premier rang desquels CCISM, French Tech, Cluster Maritime Polynésie française ont été impliqués, l'année 2023 est l'année de lancement de sa mise en œuvre.

La poursuite de la structuration de l'écosystème polynésien de l'innovation a été entreprise avec le lancement du projet Nahiti, lauréat de l'appel à projets du Plan innovation Outre-mer du Plan d'investissement d'avenir (PIA - PIOM).

La stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française définit les secteurs et les instruments qu'il conviendra de développer en Polynésie française, au titre de financements propres mais également dans le cadre du prochain outil contractuel État-Pays, et sans doute au-delà. Elle donne corps aux actions menées en 2023 sous le terme « d'économie de la connaissance » et qui relèvent de :

- L'acquisition, la maîtrise, l'accès et le partage ainsi que la diffusion des connaissances scientifiques ;
- La structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur avec la mutualisation des moyens humains et des infrastructures et en relation avec le tissu socio-économique du Pays ;
- Le renforcement des accords de collaboration scientifique avec des institutions nationales, régionales (Océanie) et internationales ;
- La formation des jeunes chercheurs polynésiens et des futurs cadres impliqués dans la recherche-innovation qui seront susceptibles de s'inscrire en tant qu'experts-conseil ou de créer leur propre entreprise.

Aussi, les actions menées au titre de l'économie de la connaissance au-delà de contribuer à la construction d'un continuum enseignement supérieur, recherche et innovation, ont permis à la communauté de recherche de s'organiser et de proposer des projets transformants au travers des programmes France 2030 tels que : Nārua en matière de formation et de Nāhiti en matière d'innovation. Ces deux projets ont vu leur démarrage (lancement) officiel en 2023.



Cet objectif se décline en deux axes d'intervention puisqu'il s'agit (1) d'acquérir, de maîtriser et de partager des connaissances scientifiques et technologiques ainsi que de (2) mutualiser et mettre en réseau des capacités humaines et des infrastructures.



Trois catégories d'action ont été mises en œuvre :

- **Action n°1** : le co-financement de programmes de recherche menés en Polynésie française et contribuant à son développement socio-économique et culturel durable, et leur suivi ;
- **Action n°2** : relative à la soutenance de thèses de doctorat réalisées dans le cadre de programmes de recherche menés en Polynésie française et co-financées ;
- **Action n°3** : le co-financement et la co-organisation d'évènements de promotion de la recherche, d'ouvrages scientifiques, d'ateliers de travail et de conférences scientifiques d'importance régionale (Pacifique) ou internationale en Polynésie française.

Les indicateurs ont été atteints voir légèrement dépassés pour toutes les actions avec 19 programmes de recherche cofinancés (dont 5 opérations au titre de la convention d'application relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation du Contrat de développement et de transformation 2021-2023) ainsi que 6 thèses cofinancées en 2023.

En 2023, quatre évènements ont pu se tenir :

- La 32ème édition de la Fête de la Science sur le thème « Sport et Science » avec une journée de démonstration par des scolaires dans le cadre d'une action « Faites de la Science » ;
- Un colloque du cycle de conférences en droit de l'environnement sur le thème « Insularité(s) et changement climatique. La vulnérabilité des (petits) territoires océaniques », du 10 au 11 mai 2023, à l'UPF ;
- Un colloque scientifique international intitulé « Mettre le cap sur une société polynésienne inclusive (HANDI-CAP) », qui s'est déroulé du 22 au 26 mai 2023 à l'UPF ;
- Et la finalisation de la feuille de route issu du séminaire de recherche et développement sur les énergies renouvelables en Polynésie française.

Les indicateurs ont été atteints avec le co-financement de 15 projets innovants sélectionnés dans le cadre des appels à projets « Recherche et innovation : partenariat public-privé » dont 5 au titre de l'appel à projets 2023 visant à valider la preuve de concept (RIP4).

VALORISATION DES PLANTES LOCALES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES (PAPAM) :

La commission PAM&C comporte 21 membres dont 13 membres de droit, qui sont des représentants du gouvernement, des services administratifs concernés et des institutions de droit privé chargées d'une mission de service public (la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, le conseil de l'ordre des médecins, et conseil de l'ordre des pharmaciens), et 8 membres experts dans les domaines de l'anthropologie, de la botanique, de la biochimie ou encore de la pharmacie et de la médecine traditionnelle, intégrative et conventionnelle.

En août 2023, s'est tenu la 1ère séance de la commission PAM&C durant laquelle il a été décidé de travailler sur la création d'une pharmacopée polynésienne pour permettre la valorisation et la reconnaissance des PAPAM de la Polynésie française.

VALORISATION DE NOUVELLES SUBSTANCES ACTIVES À BASE DE PLANTES À INTÉRÊT AGRICOLE ET MÉDICINAL : CANNABIS THÉRAPEUTIQUE :

La DAG a participé à la réflexion et rédaction du projet de loi du pays réglementant certaines activités relatives au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes et les médicaments contenant du cannabis ou des cannabinoïdes.

La DAG s'est chargée de porter et de rédiger la partie encadrant la culture du cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes. Le projet de loi a été soumis en Conseil des ministres le 27 décembre 2023 et est à présent en cours d'arbitrage, suite à l'avis du Conseil économique, sociale, environnementale et culturel, avant transmission à l'Assemblée de la Polynésie française.

SOUTIEN À DES FILIÈRES DE PRODUCTION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE ET À POTENTIEL À L'EXPORT :

- Soutien à la filière Monoï par le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Monoï de Tahiti pour la protection de la marque sur les marchés extérieurs et par le financement d'une étude post doc en cours sur l'identification de paramètres physico-chimiques spécifiques à l'huile de coprah raffinée polynésienne afin de faciliter la détection des fraudes à l'utilisation de l'appellation ;
- Soutien à la filière pandanus, élaboration d'un guide pratique sur les teintures naturelles à partir de plantes tinctoriales présentes en Polynésie française issue de l'étude sur les procédés de coloration des feuilles de pandanus.
- Soutien à la filière café via l'introduction de nouvelles variétés de café en lien avec le CIRAD, suivi et mise en place de parcelles d'essais variétaux dans le but d'évaluer les performances agronomiques de celles-ci dans le contexte polynésien et d'établir de nouvelles références technico-économiques ;
- Soutien à la filière cacao avec l'élaboration d'un programme de développement de cette filière naissante et un début de production de plants dans les pépinières de la DAG ;
- Soutien à la filière rhum qui a bénéficié depuis 2018 de plus de 150 millions d'aide à l'investissement, le soutien à la réalisation d'une thèse sur la caractérisation des cannes de Polynésie et la mise en place d'un conservatoire des variétés.

